

# MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Motion pour l'arrêt des négociations relatives au Grand Marché Transatlantique

Considérant les dangers que font courir les traités transatlantiques pour lesquels la Commission Européenne a, dans le plus grand secret, obtenu mandat de la part de tous les Etats membres pour négocier, d'une part avec le Canada, et d'autre part avec les Etats-Unis, des accords visant à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne, les Etats-Unis (TPCI ou TAFTA, en anglais) et le Canada (AECG), allant au-delà des accords de l'OMC ;

Considérant que ces projets de Grand Marché Transatlantique visent le démantèlement des droits de douane restants, ce qui amplifierait la concurrence débridée et empêcherait la relocalisation des activités (comme dans le secteur agricole par exemple) ;

Considérant que ces accords seraient un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, consacrant ainsi la domination des multinationales ;

Considérant que le Grand Marché Transatlantique serait une atteinte nouvelle et sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux qui ne ferait qu'aggraver la marchandisation du monde, avec le risque de régressions sociales, environnementales et politiques majeures ;

Considérant que ces projets consacraient la suprématie du droit des affaires sur les autres droits (les lois nationales ou européennes et les constitutions). La souveraineté ne serait donc plus celle des citoyen(ne)s et de leurs représentants élus mais celle des multinationales.

Le conseil municipal de Meymac :

**MANIFESTE** son opposition à ces traités dont l'objectif vise avant tout la dérégulation et la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence ;

**DEMANDE** un moratoire sur les négociations en cours et la diffusion publique immédiate des éléments de ces négociations ;

**SOUHAITE** l'ouverture d'un débat national sur ces questions, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales et des populations ;

**REFUSE** toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière de santé, d'environnement, de protection des salariés et des consommateurs ;

**SE DECLARE**, dans l'attente, hors du Grand Marché Transatlantique.